



Lille, le 16 avril 2020

Monsieur JL DETAVERNIER
VP au ressources humaines
Président du CHSCT

Monsieur le président du CHSCT,

Depuis mars 2020, notre pays, mais également notre département traverse une période d'épidémie infectieuse causée par l'apparition d'un nouveau virus extrêmement contagieux nommé Coronavirus ou COVID-19.

Les services départementaux ont été, directement ou indirectement, confrontés à ce virus dans le cadre de leurs missions. Des UTPAS ont dû être momentanément fermées, et leurs agents mis en quatorzaine, lors de cas avérés ou de suspicions de cas de COVID pour certains d'entre eux.

Afin de protéger ces collègues, tout en assurant la poursuite des missions à la population, notamment en matière de protection de l'enfance et d'action sociale, un Plan de Continuité des Activités (PCA) a été décidé et mis en place par l'administration départementale le 17/03/2020, mettant, en place une organisation du travail et des moyens permettant de sécuriser le plus possible, et en urgence, les missions des agents concernés.

Vous le savez comme nous, nous ne sommes qu'au début de cette période d'épidémie, qui selon la communauté scientifique, continuera à toucher la population durant plusieurs mois, et de fait les agents départementaux continueront à y être régulièrement confrontés.

Nous venons donc d'identifier un nouveau risque professionnel pour la santé voire la vie des agents départementaux.

C'est pourquoi nous vous demandons de procéder à une évaluation des risques professionnels inhérents aux risques épidémiques avant le dé confinement annoncé pour le 11 mai prochain.

Ceci ayant pour objectif d'intégrer de manière pérenne ce risque professionnel dans notre Document Unique des Risques Professionnel (DUERP), comme le prévoit l'article 39 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Vous conviendrez qu'au vu de la gravité et de l'urgence de la situation, cette réactualisation ne peut attendre.

Salutations,

Les représentants du personnel SUD au CHSCT